



CLASSIQUES
GARNIER

« Vie de la Société », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne Série VIII*, n° 43 - 44, 2006 (Juillet – Décembre), p. 7-11

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11868-8.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11868-8.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2007. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale du 16 septembre 2006

L'assemblée a lieu à la Bibliothèque de l'Arsenal sous la présidence de Jean-Marc Terrasse, Président de la SIAM, avec Bruno Roger-Vasselín, Secrétaire général, et François Leray, Trésorier. Elle est ouverte à 11h15. 22 présents, 35 bons pour pouvoir.

Compte-rendu de l'Assemblée générale :

Le Professeur Tournon prend la parole pour rendre hommage à Gérald Montet, ancien secrétaire, membre d'honneur de la Siam, récemment décédé. Gérald Montet donnait au mot « Ami » tout son sens.

M. Tournon pose ensuite une question préalable à tout débat au cours de l'Assemblée Générale. M. Tournon fait état d'un malaise autour de la question de remplacer notre imprimeur, Slatkine, parce que ce dernier ne voudrait plus imprimer le bulletin de la SIAM. Or, Slatkine et Champion travaillent ensemble. Claude Blum a été choqué d'apprendre de façon indirecte le projet de changer d'imprimeur. M. Tournon précise que Claude Blum n'a pas reçu de convocation pour cette Assemblée Générale. Jamais Champion n'a voulu renoncer à diffuser le Bulletin de la SIAM. Michel Slatkine ne veut plus acheminer le Bulletin, mais il accepte de l'imprimer. Il est donc gênant, conclut M. Tournon, que la convocation pour l'Assemblée Générale soit entachée de deux inexactitudes. M. Tournon demande alors qu'il n'y ait pas de décision prise sur ce sujet. On ne peut trancher sur une question qui engage l'image de la Société.

Bruno Roger-Vasselín répond alors à M. Tournon. Il précise que toutes les convocations ont été envoyées aux adhérents avec le même jeu d'étiquettes et par les mêmes canaux que de coutume, et il s'étonne donc que Claude Blum, avec qui il a d'ailleurs eu des échanges très cordiaux encore au cours de cet été, n'ait pas reçu le courrier annonçant l'Assemblée Générale. Il indique en outre que, dans une lettre que l'ensemble du Bureau a eue sous les yeux lors d'une réunion du Conseil d'Administration en avril dernier (lettre que François Leray tient à disposition des membres qui souhaiteraient la lire), Michel Slatkine exprimait clairement sa décision de ne plus poursuivre la publication du Bulletin de la SIAM. Concernant Slatkine, il n'y a donc dans la convocation aucune inexactitude. Et quant à Honoré Champion, la convocation n'en parle pas.

André Tournon souligne que Slatkine ne veut plus *distribuer* le Bulletin, mais qu'il souhaite continuer à l'imprimer. Le Président, Jean-Marc Terrasse, en réponse à M. Tournon, précise qu'il a joint Michel Slatkine par téléphone.

Michel Slatkine a clairement souhaité ne plus assurer la logistique de la diffusion (les relances, les renvois). Or, dissocier impression et envoi des Bulletins paraît peu réaliste.

André Tournon : il y a donc équivoque sur le terme de diffusion. Il ne faut pas perdre Champion. Cette maison nous garantit le prestige international d'éditeur spécialisé dans les oeuvres du XVI^e siècle. Il ne faut pas renoncer à Champion. Claude Blum s'engage à demander à Michel Slatkine d'imprimer et de diffuser le prochain numéro du Bulletin.

Jean-Marc Terrasse répond qu'il a appelé Sylvie Duhamel. Il n'y avait pas de doute sur la continuité de la coopération entre la SIAM et Champion. Il est en effet important de garder Champion. La distinction se fait entre imprimeur-routeur et diffuseur commercial.

François Leray intervient alors pour dire qu'il faudra négocier un contrat avec Champion. Car la SIAM est liée dans l'immédiat à Slatkine, dont le diffuseur, de fait, est Champion. Mais la SIAM n'a pas de lien juridique direct avec Champion.

Jean-Marc Terrasse : avons-nous la garantie que Slatkine acceptera d'imprimer le deuxième Bulletin de 2006 ? Ce qui pose problème, c'est l'expédition et son suivi. Il y a de très nombreuses réclamations. Peut-on en sortir, peut-on reporter le changement d'imprimeur au premier semestre 2007 ?

M. Tournon répond que Champion acceptera de distribuer ce qu'un autre imprimeur que Slatkine imprimerait. Mais cette distribution s'entendrait alors au sens de diffusion commerciale et non au sens de l'envoi des Bulletins aux adhérents après impression. Tout le monde s'accorde sur le fait que le routage (envoi aux adhérents) doit se faire directement par l'imprimeur qui sera retenu pour des raisons d'efficacité.

Le Professeur Géralde Nakam intervient alors. Elle souhaite que le climat de suspicion pesant sur le Bureau soit levé et que la lettre de Slatkine soit éventuellement communiquée aux membres de la SIAM par courrier, à tout le moins montrée à tout adhérent qui en ferait la demande. L'ensemble des présents s'accorde sur cette proposition. Le Professeur Philippe Desan prend la parole. Il a vu la lettre de Slatkine ; elle était claire. La discussion pour le choix d'un autre imprimeur peut avoir lieu, puisque Slatkine ne veut plus être notre imprimeur. Il faudrait alors distinguer diffusion aux adhérents (à assurer par un nouvel imprimeur) et diffusion commerciale, qui pourrait être assurée par Champion.

Jean-Marc Terrasse reprend la parole pour dire qu'il va rappeler Claude Blum pour avoir confirmation de l'impression du deuxième Bulletin 2006 par Slatkine. M. Tournon assure que Champion tient à diffuser commercialement le Bulletin.

Bruno Roger-Vasselín propose donc d'exclure la question du diffuseur commercial (qui resterait Champion), mais de choisir un nouvel imprimeur dont les prestations commenceraient à partir du premier semestre 2007. En effet, les maisons qui ont été contactées — Imprimerie de La Manutention, Louisjean, Tirage Cogetefi — attendent une réponse.

La motion suivante est soumise au vote : Exclure la question du retrait de Champion comme diffuseur commercial, mais choisir, en remplacement de Slatkine à partir de 2007, un des trois imprimeurs dont les devis ont été proposés.

Contre : Néant. Absentions : Néant. La résolution est adoptée à l'unanimité des Sociétaires présents et représentés.

Jean-Marc Terrasse : le choix définitif sera fixé lors d'une prochaine Assemblée Générale extraordinaire, mais il convient au moins d'écarter le moins compétitif des trois imprimeurs, de façon à lever au plus tôt les incertitudes pour chacun.

Bruno Roger-Vasselin redistribue les documents relatifs aux avantages et inconvénients des trois imprimeurs ayant répondu à l'appel d'offre (documents qui avaient été joints au courrier de convocation). Avec La Manutention, le devis proposé concerne une expédition faite sous film plastique. Elle peut se faire sous carton, mais cela sera plus cher. Cogetefi-Tirage est plus industriel et présente des tarifs très complets, tant pour une expédition sous film plastique que sous carton. Louisjean paraît en revanche plus cher, donc peut-être à écarter. Quel que soit l'imprimeur, il est difficile, au vu de ces devis, de savoir si les retours et problèmes de stockage seront bien traités.

François Leray souligne que l'envoi sera très cher. Pour les USA, il faut compter 22 euros ; or, la cotisation est à 33 euros. André Tournon fait remarquer que les envois sont faits en colissimo, ce qui est très cher alors qu'une enveloppe simple suffit. François Leray reprend la parole pour dire que 90% des universités américaines relancent la SIAM à propos des Bulletins non reçus. Or, précise-t-il, ces universités représentent notre plus gros client. Pour ces universités il faut faire un effort. Il faudrait, suggère-t-il, faire payer la cotisation plus le transport en colissimo, avec réception sous 48 heures.

Philippe Desan souligne qu'il a le même problème, mais en sens inverse : depuis les États-Unis vers l'Europe. Il suggère d'envoyer un gros paquet à un correspondant qui se chargera de distribuer sur place les volumes. Il ajoute qu'il peut s'occuper d'organiser cela avec les correspondants aux USA. M. Tournon trouve la solution proposée par M. Desan très intéressante, car la montée vertigineuse des cotisations risquerait de nous faire perdre des adhérents. Il fait ensuite référence à un récent article paru dans le journal *Le Monde* et dans lequel il était question, pour le C.N.L., de supprimer les subventions aux sociétés littéraires qui ont moins de trois cents adhérents. Jean-Marc Terrasse confirme le contenu de l'article du *Monde* et précise que cette diminution des subventions est envisagée en raison des ressources du C.N.L., ressources en forte baisse.

Armelle Andrieux demande comment il est possible de comparer les trois imprimeurs, ne trouvant pas les chiffres très faciles à mettre en parallèle. Bruno Roger-Vasselin précise la base de comparaison : 450 exemplaires, pour un volume soit de 160 pages (= 80 feuillets), soit de 320 pages (= 160 feuillets). Dans la mesure où La Manutention ne propose qu'un tarif d'envoi sous film plastique, on peut comparer Cogetefi Tirage et La Manutention au moins pour l'impression et pour un envoi sous film plastique.

Pour un Bulletin de 160 pages, l'impression chez Cogetefi Tirage coûte 1.531,50 euros ; à La Manutention, elle coûte 1.665 euros. Pour un Bulletin de 320 pages, l'impression chez Cogetefi Tirage coûte 2.058 euros ; à La Manutention, elle coûte 2.807 euros. Quel que soit le volume du Bulletin, pour 450 exemplaires, le routage par Cogetefi Tirage coûte 555 euros ; le routage par La Manutention coûte 1,14 euro l'exemplaire, soit 513 euros pour 450 ex.

Au total (impression + routage), Cogetefi Tirage revient donc à 2.086, 50 euros pour un Bulletin de 160 pages ; à 2.613 euros pour un Bulletin de 320 pages. La Manutention revient à 2.174 euros pour un Bulletin de 160 pages ; à 3.320 euros pour un Bulletin de 320 pages.

Jean-Marc Terrasse souligne que Tirage Cogetefi est en région parisienne. Il sera facile de rendre visite à l'imprimerie. François Leray veut savoir si Tirage Cogetefi fera payer le coût de la gestion du stock. Slatkine le faisait gratuitement. Cette question du stockage doit être posée aux deux imprimeurs pressentis avant décision définitive.

Le choix de l'imprimeur est alors mis au vote (un vote de principe, la décision définitive étant remise à une prochaine AG) :

Unanimité pour écarter Louisjean.

Pour Tirage Cogetefi : 6 voix.

Pour La Manutention : 2 voix.

La discussion en vient aux sites Internet de la SIAM : le site ancien (depuis plusieurs années tenu par Emmeline Baud, mais cette dernière, venant d'accoucher d'un troisième enfant, souhaite renoncer à ces fonctions) : amisdemontaigne.net et le nouveau site « Encyclopédie Montaigne » : www.micheldemontaigne.org ouvert par l'intermédiaire de Marc Foglia depuis février 2006. Faut-il maintenir deux sites ou faire absorber l'ancien site par le nouveau ? Philippe Desan insiste pour que le site ancien soit maintenu et pour que le site de l'Encyclopédie Montaigne demeure placé sous la dépendance de ce site ancien. Un lien pourrait être placé sur la page d'accueil du site ancien permettant d'aller vers l'Encyclopédie Montaigne. L'ensemble des présents s'accorde sur cette idée. Le site ancien de la SIAM fonctionne bien : il n'a besoin que d'une refonte partielle, afin d'en actualiser la présentation (« relooking »).

Philippe Desan ajoute que, sur le site de L'Encyclopédie Montaigne, l'utilisateur a rapidement l'impression que la SIAM a été englobée par l'Encyclopédie de l'Agora, car les liens ne fonctionnent pas très bien et l'on se retrouve en deux à trois clics, sans même s'en apercevoir, sur le site de l'Encyclopédie de l'Agora.

Jean-Marc Terrasse fait remarquer, de surcroît, que le terme « Encyclopédie » est un contresens par rapport à Montaigne. M. Tournon pense que le site de la SIAM devrait permettre des échanges entre lecteurs. L'Encyclopédie Montaigne ne semble pas permettre cela. L'accord se fait donc décidément sur l'idée de maintenir et de réactualiser le site ancien. Bruno Roger-Vasselín attire l'attention sur la nécessité de prévoir un budget de refonte et de remise à jour du site ancien de la SIAM et de l'intégration de l'Encyclopédie de l'Agora à notre site. Une personne serait disposée à remplacer Emmeline Baud pour la maintenance du site : Emmanuelle Legrand.

La motion suivante est soumise au vote : Le site ancien de la SIAM est maintenu et la possibilité d'une interactivité, sous forme de blog ou sous toute autre forme, est techniquement à développer. La motion recueille l'unanimité des voix.

Point sur les colloques

— « Montaigne et sa région ». Prévu pour septembre 2007. Bruno Roger-Vasselín précise qu'Anne Marie Cocula a pris des contacts avec l'université de Bordeaux III. Elle nous rendra compte de ses démarches prochainement.

— « Montaigne et les arts de la Renaissance ». Jean-Marc Terrasse souligne qu'il y a beaucoup de manifestations portant sur la Renaissance au Louvre en 2008. Il est possible qu'on ne puisse faire ce colloque dans l'Auditorium, mais cela ne remet pas en cause le patronage du Louvre.

André Tournon se demande ce qu'il advient du projet d'un nouveau colloque « Montaigne et Shakespeare » après celui de 2003.

Jean-François Chappuit répond que le projet n'est pas abandonné, mais qu'il doit être envisagé de façon plus précise. Il faut proposer des sujets à la Société Française Shakespeare et peut-être aussi inviter des sociétés savantes anglaises ou américaines.

Rapport moral :

Bruno Roger-Vasselín présente le rapport moral de la Société, rappelant les diverses activités de l'an passé, et mentionnant, outre les projets de colloques, l'idée de confier à Armelle Andrieux, avec son accord, l'organisation en 2007 d'un voyage en Italie « Quelques étapes du *Journal* de Montaigne ». Il est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier :

François Leray fait état des comptes. L'excédent est de 37.898 euros. Cependant, cette avance est faible, trop faible. Il propose une augmentation des cotisations. De 28 à 32 euros pour les adhérents individuels ; 38 euros pour les institutions. Une discussion s'engage sur les avantages et inconvénients d'un relèvement des tarifs. Elisabeth Schneikert précise que ce relèvement des tarifs est remis à plus tard d'année en année. À terme, c'est une condamnation de la SIAM à s'éteindre faute de moyens.

On passe au vote. À l'unanimité, le rapport financier est approuvé, le relèvement des cotisations est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Compte-rendu rédigé par Jean-François Chappuit, relu par Bruno Roger-Vasselín.

A Meudon, le 4 novembre 2006.